

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2022

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1301

présenté par  
M. Boudié

à l'amendement n° 834 de M. Boucard

-----

**ARTICLE 14**

I. – À l'alinéa 2, substituer au mot :

« alinéa »,

la mention :

« IV ».

II. – En conséquence, au début de la première phrase de l'alinéa 3, insérer la mention :

« IV. – ».

III. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, après la référence :

« I »,

insérer les mots :

« du présent article ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de précision légistique.